

Programme 'Développer le Vélotourisme'

<https://dai.ly/x8fq7ot>



Développer le
vélotourisme

Bénéficiaires :

Sites touristiques
Offices de tourisme
Hébergements
Restaurants
Loueurs de vélos
Réparateurs de vélos

+ de 7000 offres
référéncées sur au 1er janvier 2023

11% de sites de visite
10,5% d'offices de tourisme



*Les sites et établissements déjà référencés
auprès de la marque **Accueil Vélo**
peuvent solliciter une demande de subvention pour :
Améliorer leur capacité d'accueil
Renforcer les services proposés*



Critères d'accès :

- Disposer d'équipements adaptés aux cyclistes, comme un abri vélo sécurisé et un kit de réparation.
- Promettre un accueil chaleureux aux cyclistes, livrer des informations utiles, des conseils sur l'itinéraire et la météo du lendemain par exemple.
- Proposer des services dédiés aux voyageurs à vélo : transferts de bagages, lessive et séchage, location et lavage du vélo

Conditions d'accès :

Être situé à moins de 5 Km d'un itinéraire vélo inscrit à un schéma (départemental, régional, national, y compris pour des itinéraires VTT et des boucles locales balisées)



Offre de services homogène sur l'ensemble du territoire
Faciliter le changement de comportement des usagers



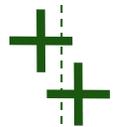
Critères

Être situé à moins de 5 Km d'un itinéraire vélo inscrit à un schéma

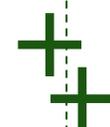
Pour les ERP – le bâtir doit avoir été construit avant 2017

Les sites de visite doivent être muni d'un accueil physique et être ouverts au minimum 45 jours en juillet et août

Cibles	Equipements éligibles	Prise en charge
<p>4 référentiels de la marque Accueil Vélo©</p> <p>Office de tourisme Site touristique / Halte fluviale Hébergement touristique Restaurateur</p> <p>Collectivité territoriale</p>	<p>Stationnement Vélo :</p> <p>Arceau Abri Vélo Stationnement vélo sécurisé ➤ Consigne individuelle ou collective Stationnement vélo recharge VAE</p> <p>Conciergerie :</p> <p>Casier de rangement sécurisé</p>	<p>55% du montant HT</p> <p>Plafond de 150€ d'aide par emplacement Plafond de 250€ d'aide par emplacement Plafond de 350€ d'aide par emplacement</p> <p>Plafond de 850€ d'aide par emplacement</p> <p>Plafond de 100€ d'aide par casier</p>



Offre de services homogène sur
l'ensemble du territoire
➤ **Gage de qualité**



Pour les établissements :

Intégrer un réseau national
bénéficier d'un nouveau canal de communication
Toucher de nouveaux publics



Enveloppe budgétaire : près de **6,5M€**

Les projets doivent être réalisés et justifiables
pour **début septembre 2024 dernier délai**

Pas de co-financement possible

2 étapes :

Etape 1 : <https://developper-velotourisme.ademe.fr>

Etape 2 : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>

Pour tout renseignement

Aurélie GUERIN
Chargée de mission Vélotourisme
velotourisme@ademe.fr

